

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-791/SG/FIN instituant une Caisse d'avances au service de l'Elevage et dès Pêches .

n° 75-791/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
29 avril 1975

Numéro JO
n° 10 du 26/05/1975

Date du numéro
26 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est institué une caisse d'avances au service de l'Elevage et des Pêches pour couvrir les dépenses nécessitées par le fonctionnement de la coopérative de pêche de Boulaos. Art. 2. — Le montant de cette avance, renouvelable, est fixé à cinq cents mille frants Djibouti (500.000 F.D.).